

# 1. Objectifs généraux des Ecoles européennes

*Les Ecoles européennes ont pour double mission d'offrir une éducation formelle et de promouvoir le développement personnel des élèves dans un cadre socioculturel élargi. La formation de base porte sur l'acquisition de compétences – savoirs, savoir-faire et attitudes – dans une série de domaines. Quant à l'épanouissement personnel, il se réalise dans toute une série de contextes d'ordre intellectuel, moral, social et culturel. Il suppose, de la part des élèves, la conscience des comportements appropriés, la compréhension de leur cadre de vie et la construction de leur identité personnelle.*

*La réalisation de ces deux objectifs s'appuie sur une sensibilisation grandissante aux richesses de la culture européenne. La conscience et l'expérience d'une existence européenne partagée devraient amener les élèves à respecter davantage les traditions de chaque pays et région d'Europe tout en développant et en préservant leur identité nationale propre.*

*Les élèves des Ecoles Européennes sont de futurs citoyens de l'Europe et du monde. En tant que tels, ils ont besoin d'un éventail de compétences clés pour être capables de relever les défis d'un monde en mutation permanente. En 2006, le Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont approuvé le Cadre européen des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Celui-ci identifie huit compétences clés dont tous les individus ont besoin pour se réaliser et s'épanouir personnellement, être des citoyens actifs, s'intégrer dans la société et occuper un emploi :*

- 1. la communication dans la langue maternelle*
- 2. la communication en langues étrangères*
- 3. la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies*

4. *la compétence numérique*
5. *apprendre à apprendre*
6. *les compétences sociales et civiques*
7. *l'esprit d'initiative et d'entreprise*
8. *la sensibilité et l'expression culturelles*

*Les programmes de matière des Ecoles Européennes cherchent à développer chez les élèves toutes ces compétences clés.*

Le latin contribue, à sa façon propre, au développement des compétences clés, selon la déclinaison suivante :

1. L'enseignement du latin offre aux élèves une occasion irremplaçable d'appréhender le fonctionnement de leur propre langue maternelle : les allers et retours entre langue latine et langue maternelle, selon les modes de traduction divers, en renforcent et en approfondissent les bases (lexique, syntaxe), ouvrant à une maîtrise plus solide de la langue maternelle.
2. L'enseignement du latin a vocation à servir d'auxiliaire très précieux et efficace pour apprendre les langues 3 et 4 et pour développer avec méthode les compétences langagières de la langue 2 (lexique, général ou spécialisé, syntaxe).
3. L'enseignement du latin, langue à déclinaisons, ayant une syntaxe à la fois rigoureuse et libre, met en permanence l'élève dans des situations d'analyse exigeant vigilance et rigueur : il doit formuler des hypothèses d'analyse, construire ou inventer des rapports justes entre des éléments éloignés dans la phrase. A côté du grec, le latin éclaire l'ensemble du vocabulaire scientifique, en particulier celui de la médecine, et l'origine d'un certain nombre de sciences.
4. L'enseignement du latin, qui s'est profondément renouvelé, fait appel

désormais aux nouvelles technologies pour apprendre différemment la langue, stocker des informations, savoir choisir les plus pertinentes, produire des textes et des documents, individuellement ou en groupe.

5. Parce que le latin n'est plus prioritairement une langue de communication orale, cette singularité permet de ce fait un rapport plus réfléchi et plus distancié à la langue: le latin exige une attention rigoureuse aux mots dans toutes leurs dimensions, aux tournures et à leur signification. Il est une éducation efficace à la précision.

Parce que le rapport à la langue latine est singulier, son enseignement offre des situations pédagogiques qui forment une éducation à l'inventivité et l'autonomie. L'enseignement du latin conduit à une approche en permanence transversale par la mobilisation de plusieurs disciplines en même temps : étant pluridisciplinaire par nature, le cours de latin fait appel à la langue, à la littérature, à l'histoire, à la philosophie. Ainsi, les connaissances et les compétences que développe la langue latine, sont transférables à d'autres disciplines.

6. L'enseignement du latin permet de mieux comprendre les mondes d'aujourd'hui : il apporte des éclairages irremplaçables, il met en regard nos sociétés et celles du monde antique, il fournit des clés pour l'économie, le droit, la religion, la vie politique et sociale. L'Europe actuelle entretient des rapports à la fois d'identité et d'altérité avec le monde romain : le latin contribue ainsi à développer le sens de la différence et de l'identité dans la vie collective, dans une société de plus en plus complexe.

Une telle connaissance habitue l'élève à mieux cerner les grandes tensions de notre monde : en effet, le détour par l'Antiquité lui permet de mettre le présent en perspective, de le relativiser, de se libérer de la tyrannie de l'immédiat. C'est une éducation à l'esprit critique. Il est un facteur de tolérance, puisqu'il apporte une connaissance approfondie des différentes formes de société et de religion.

7. Suivre l'enseignement du latin est le signe d'une démarche originale,

signe d'autonomie et d'indépendance, par-delà les phénomènes de mode et de conformisme, loin d'une conception utilitariste de l'éducation.

8. Pour les Ecoles Européennes en particulier, le latin comme le grec, est spécifiquement une langue internationale de culture : il favorise singulièrement la perception des convergences et la comparaison avec les cultures de l'Europe; il invite les élèves à explorer des textes fondateurs qui ont nourri et nourrissent encore la culture, l'imaginaire et les arts en Europe et dans le monde, hier comme aujourd'hui.

Au-delà de l'appropriation du patrimoine, les élèves latinistes sont conduits à exercer leur sensibilité à travers le théâtre et d'autres formes artistiques (arts plastiques, céramique, cinéma, bandes dessinées ...).

Extrait du document 2014-01-D-35-fr-3